

Réf: Dossier N° 142876

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BARAKAT IMMOBILIER INTERNATIONAL » en abrégé « B.I.I »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON CITE
LIEVRE ROUGE 1ERE TRANCHE, Lot 80, Ilot N.A.

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/09/2022 , et enregistrés au CEPICI le 16/09/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARAKAT IMMOBILIER
INTERNATIONAL » en abrégé « B.I.I »

Objet : La Construction immobilière, la promotion et la vente immobilière, L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou en partie et l'échange de tous terrains et immeubles bâtis ou non bâtis.

Les opérations de lotissement de parcelles et d'aménagement de terrains, et le financement desdites opérations.

La gestion d'actifs immobiliers et le conseil:
Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

-l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

-la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

-la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

-et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON CITE LIEVRE ROUGE 1ERE TRANCHE, Lot 80, Ilot N.A.

Dirigeant(s) : M KONE N'ZIE NOUHO MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-05476 du 29/09/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°44646/GTCA/RC/2022 du 29/09/2022

